

RAPPORT ANNUEL 2021

COOPÉRER
SANS
FRONTIÈRES

Colophon

Éditeur responsable

Monsieur Alain de Muysen
Secrétaire général de l'Union Benelux
Rue de la Régence 39 BE-1000 Bruxelles
Tél. +32 (0)2 519 38 11

Mise en page

Secrétariat général de l'Union Benelux

Rédaction

Secrétariat général de l'Union Benelux

Coordination

Service Stratégie et Communication de l'Union Benelux

Date : Avril 2022

Cette publication est protégée par le droit d'auteur

AVANT-PROPOS DU COMITÉ DE MINISTRES	4
ACTIONS DES INSTITUTIONS BENELUX	6
1. Comité de Ministres	6
2. Secrétariat général	7
DOMAINES D'ACTION	8
1. Économie & Durabilité dans le Marché Intérieur	8
1.1. Énergie & Climat	8
1.2. Transport & Logistique	12
1.3. Commerce, Numérisation et Économie Circulaire	15
2. Sécurité & Société	18
2.1. Concertation Senningen	18
2.1.1. Coopération policière	18
2.1.2. Gestion des Crises	24
2.1.3. Asile et Migration	26
2.1.3. Justice	28
2.2. Prévention des Fraudes	30
2.2.1. Lutte contre la Fraude Fiscale	30
2.2.1. Luttte contre la Fraude Sociale	32
2.3. Société Durable	33
2.4. Travailler au Sein du Benelux	36
2.5. Soins de Santé Transfrontaliers	38
FONCTIONNEMENT DE L'UNION BENELUX	40
1. Benelux : Centre d'expertise de la coopération transfrontalière	40
2. Relations extérieures	42
2.1. Coopération avec la Rhénanie-du-Nord-Westphalie (RNW)	42
2.2. Coopération avec d'autres États, entités fédérées et organisations internationales	43

AVANT-PROPOS DU COMITÉ DE MINISTRES

La lutte contre la pandémie du COVID-19 représente un des plus grands défis auxquels nos pays ont été confrontés ces dernières décennies. En effet, cette pandémie représente bien plus qu'une crise sanitaire. C'est aussi une crise socio-économique sans précédent qui touche chaque pays, avec bon nombre d'impacts sociaux et sociétaux.

Ainsi nos pays ont-ils dû faire face à des défis ressurgis du passé, telles des restrictions aux frontières au sein même de l'espace Schengen. Ils ont aussi été contraints d'opérer des choix difficiles pour contenir l'extension de la maladie, comme des mesures d'hygiène préventive, des périodes de confinement, l'interdiction de voyages non essentiels ou encore le recours massif au télétravail obligatoire.

Face à cette crise, les pays du Benelux ont réagi par une intense coopération transfrontalière via, par exemple, l'établissement d'accords sur le télétravail ou la mise en place de trois plateformes de concertation afin de clarifier les mesures nationales prises pour contenir la pandémie et éviter d'affecter les communautés transfrontalières.

Pour 2021, les principes directeurs de la présidence belge étaient de renforcer les liens avec l'Union européenne et de centrer les priorités sur des projets concrets ayant un impact tangible pour les citoyens et les entreprises dans les domaines du marché intérieur, de la durabilité et de la sécurité.

Les projets de l'Union Benelux ont été développés en suivant ces principes, avec les réalisations marquantes suivantes:

- Les impulsions décidées dans le cadre du Benelux Retail agenda 2025, avec notamment le lancement d'un nouveau portail web destiné à soutenir les entrepreneurs ;
- Les initiatives prises dans le cadre des restrictions territoriales de l'offre ;
- Le lancement d'une Plateforme Climat Benelux lors de la COP 26 ;
- La ratification du Traité de Police Benelux par les trois pays ;
- La création d'un réseau européen de directeurs généraux pour la gestion des crises ;
- La relance du Parlement des jeunes avec le Parlement Benelux et la présidence belge ;
- La signature du Traité sur la reconnaissance automatique des qualifications de l'enseignement supérieur entre les pays du Benelux et les États baltes ;
- La suite donnée à la Déclaration sur le vélo, pour laquelle l'UE, l'Autriche et l'Irlande ont entre-temps exprimé leur intérêt ;
- La nouvelle déclaration politique des pays de la Mer du Nord et de la Commission européenne (NSEC) du 2 décembre ;
- La recommandation Benelux relative à la coordination mutuelle dans le cadre de la couverture transfrontalière et du transfert sans rupture du signal 5G (signature le 15 décembre) ;
- La conclusion d'un accord administratif entre les pays Benelux visant à renforcer la coopération concernant les procédures dites de Dublin pour les demandeurs d'asile.

Si 2021 fut une année délicate à bien des égards, la coopération Benelux a malgré tout pu concrétiser de nombreux projets significatifs.

ACTIONS DES INSTITUTIONS BENELUX

1. COMITÉ DE MINISTRES

Le Comité de Ministres s'est réuni le 13 décembre, dans sa composition de ministres des Affaires étrangères des trois pays. Lors de cette réunion, le Comité de Ministres a notamment adopté des conclusions sur le transfert du greffe de la Cour de Justice Benelux à Luxembourg, sachant que, le 25 novembre, le Conseil Benelux s'était prononcé, conformément au Traité sur la Cour de Justice Benelux, sur la date de l'ouverture du greffe à Luxembourg. Le transfert du greffe de Bruxelles à Luxembourg devrait être finalisé au plus tard à l'issue d'une période transitoire de dix-huit mois allant du 1er janvier 2022 au 30 juin 2023.

En dehors des éléments liés à l'ouverture du greffe de la Cour de Justice Benelux à Luxembourg, le Comité de Ministres a approuvé divers instruments juridiques au cours de l'année. Outre des décisions sur des matières administratives internes, dont une décision portant sur les missions du Secrétariat général Benelux pour le Project Management Office du Forum pentalatéral de l'énergie, le Comité de Ministres a approuvé plusieurs nominations, notamment de magistrats à la Cour de Justice Benelux, ainsi qu'une recommandation relative à la coordination mutuelle dans le cadre de la couverture transfrontalière et du transfert sans rupture du signal 5G. Tous les instruments juridiques adoptés par le Comité de Ministres qui ne sont pas purement internes peuvent être consultés dans la base de données juridique du Secrétariat général (<https://www.benelux.int/fr/volet-juridique>)

2. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le Secrétariat général est le pivot central de la partie exécutive de l'Union Benelux. En plus des connaissances et de l'expérience acquises au fil des années, le Secrétariat général fournit un support stratégique, processuel et logistique et constitue une plateforme d'échange entre les trois pays. Ce point d'appui stable offre l'avantage de pouvoir établir des liens entre les différentes thématiques et initiatives et, le cas échéant, de faire face plus facilement à certaines barrières administratives. Le Secrétariat général dispose également d'un réseau étendu de points de contact avec les autorités et institutions au sein et en dehors du Benelux.

Quel est le rôle du Secrétariat général ?

- Stimuler la coopération en élaborant des propositions concrètes et pratiques et ensuite les soumettre à l'approbation des représentants des trois pays du Benelux ;
- Évaluer les propositions de nouvelles initiatives d'un des partenaires ; voire en proposer de son propre chef ;
- Contribuer activement à la recherche de compromis pour faire avancer la coopération ;
- Préparer l'ordre du jour, dresser les comptes rendus et assurer le suivi des actions convenues ;
- Assurer la présidence de certaines réunions de travail ;
- Soutenir les pays lors de l'élaboration du cadre juridique et pratique des actions convenues ;
- Intervenir en tant que gestionnaire des processus notamment lors de la phase d'élaboration ;
- Se charger de l'organisation, de la convocation et de la logistique des réunions, symposiums et conférences entrant dans le cadre des missions du Secrétariat général ;
- Veiller à ce que les groupes de travail Benelux prêtent une attention suffisante aux développements pertinents en matière de politique et de réglementation de l'UE ;
- Préparer les instruments juridiques du Comité de Ministres (décisions, recommandations, directives, traités Benelux) ;
- Assurer le suivi du processus d'approbation des instruments juridiques du Benelux ;
- Obtenir les réponses et – dans la mesure où les recommandations ont trait aux activités au sein du Secrétariat général – assurer le suivi des recommandations de l'Assemblée Interparlementaire Benelux ;
- Préparer le plan annuel et le rapport annuel pour le Comité de Ministres, et en assurer le suivi ;
- Préparer le budget du Secrétariat général ;
- Exécuter le budget ;
- Assurer la communication.

DOMAINES D'ACTION

1. ÉCONOMIE & DURABILITÉ DANS LE MARCHÉ INTÉRIEUR

1.1. ÉNERGIE & CLIMAT

a) Contexte

La coopération dans le domaine de l'énergie et du climat a été exceptionnellement intense en 2021. Grâce, notamment, à un agenda clair et ambitieux de la présidence, les résultats obtenus sous la forme de réunions de haut niveau, telles que la concertation des DG Énergie et Climat dans le cadre Benelux, ainsi que la concertation des DG Mer du Nord incluant la Commission européenne, ont été mis à profit pour donner l'orientation nécessaire aux positions et aux MoU à présenter à la fin de l'année, ce qui s'est traduit par des signatures ministérielles tant au niveau pentalatéral (préparation aux risques) qu'au niveau de la mer du Nord (renouvellement du MoU après le Brexit sur la coopération en matière

d'éolien offshore). La fonction de signal vers l'UE a été pleinement exploitée avec la position sur l'hydrogène dans le cadre pentalatéral et la visibilité soutenue par un webinaire très suivi sur l'hydrogène dans le Benelux, organisé par le réseau d'expertise énergétique, ainsi que par une conférence à grande échelle à Ostende sur l'avenir de la mer du Nord en tant que pôle d'énergie verte de l'Europe du nord-ouest. Une nouvelle dimension a également été ajoutée à l'appui apporté par le Benelux par la mise en place et le lancement du Project Management Office visant à faciliter les études financées par des tiers.

b) Projets essentiels

MISE EN ŒUVRE CONJOINTE D'AMBITIONS EN MATIÈRE DE CLIMAT ET D'ÉNERGIE

Lors de la COP26 (le sommet des Nations Unies sur le climat à Glasgow), la **plateforme Benelux Climat** a été lancée dans le pavillon commun Benelux - Banque européenne d'investissement par le ministre belge chargé du climat, créant ainsi un pôle de connaissances régional.

Par ailleurs, les pays Benelux ont œuvré avec les autres pays riverains de la mer du Nord et la Commission européenne, dans le cadre de la

North Seas Energy Cooperation (NSEC), à une première exploration des possibilités que l'énergie renouvelable offshore peut offrir pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. Les pays Benelux ont intégré les résultats de cette étude (« *Offshore renewable energy and grids* ») dans la préparation d'un appel d'offres pour une étude Penta 2050. L'étude NSEC sur l'offshore et l'étude Penta sur l'onshore aideront les pays Benelux à obtenir plus de certitudes sur les trajectoires à suivre pour atteindre la neutralité climatique, et sur les domaines dans lesquels la coopération peut contribuer à la rentabilité.

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA DÉCLARATION PENTALATÉRALE SUR L'HYDROGÈNE

Les pays du Benelux, l'Allemagne, la France, l'Autriche et la Suisse ont établi une position commune des pays Penta sur le futur cadre réglementaire pour l'hydrogène. Cette position commune a été transmise à la Commission européenne. Les pays Benelux et les autres pays Penta ont également procédé à des échanges concernant la certification de l'hydrogène.

c) Projets en développement

- **Coordination au sein des pays Benelux en matière d'hydrogène**

Élaboration d'un cahier des charges en vue d'une étude conjointe sur le développement d'une dorsale hydrogène transfrontalière dans le Benelux et les régions voisines. Cette question a fait l'objet d'une discussion approfondie au sein du groupe de travail, et les trois pays Benelux et les régions limitrophes se sont engagés à fournir un soutien financier et sur le fond.

- **Concertation sur le financement climatique**

Les pays Benelux et quelques partenaires européens ont présenté leur stratégie nationale de financement durable ou vert, en mettant notamment l'accent sur le rôle du secteur financier dans la transition vers un avenir neutre et résilient sur le plan climatique. En complément, la Banque européenne d'investissement (BEI) a donné des précisions sur sa stratégie de désinvestissement et d'engagement. Le SG et la BEI ont également convenu de coopérer étroitement à l'avenir en matière de communication et d'échange de connaissances.

- **Adaptation au changement climatique**

Plusieurs réunions sur l'**adaptation au changement climatique** se sont tenues sur le thème de l'eau, en mettant l'accent sur la sécheresse croissante, le rôle que peuvent jouer les eaux souterraines et, bien sûr, les inondations dramatiques de l'été dernier. Un échange au niveau de la haute administration a eu lieu avec la Commission européenne sur la nouvelle stratégie de l'UE relative à l'adaptation au changement climatique, et plusieurs thématiques ont été identifiées pour la coopération Benelux (entre autres, les risques d'inondation, les canicules, le financement des dommages liés au changement climatique et le rôle du secteur des assurances à cet égard, ainsi que les recoupements avec l'atténuation du changement climatique, la biodiversité, la gestion de l'eau).

1.1. ÉNERGIE & CLIMAT

- Organisation d'une Journée Benelux de l'innovation énergétique axée sur le rôle et le potentiel de l'énergie solaire

Il a été décidé fin novembre de reporter le Benelux Energy Innovation Day Solar, prévu le 16 décembre à Bruxelles, en raison de la situation COVID. Cet événement physique vise à montrer à la fois le développement et le potentiel de l'énergie solaire pour la politique climatique du Benelux et les opportunités économiques et innovantes. Cet événement est organisé avec des partenaires du réseau Benelux d'expertise énergétique.

- Mise en place, organisation et mise en œuvre d'un **Project Management Office** pour le projet d'étude énergétique Penta

Avec l'approbation par le Comité de Ministres de la Décision M(2021)12, le Secrétariat général Benelux a été chargé d'appuyer le **Project Management Office** du Forum pentalatéral de l'énergie, qui a immédiatement lancé des procédures d'appel d'offres pour des études dans le cadre d'une vision 2050 et de la flexibilité de l'énergie, et a continué d'accompagner le projet d'étude en cours sur l'adéquation des flux électriques.

- **Prise de position commune dans le cadre de l'UE**

Le Benelux et les pays Penta ont préparé une position qui a été prise en compte dans la préparation du paquet de décarbonisation. Après la publication du paquet, les pays Penta et la Commission ont poursuivi cet échange.

- **Coopération en matière d'énergie éolienne en mer du Nord et conférence ministérielle de la mer du Nord**

Les pays Benelux et riverains de la mer du Nord ont également étudié les possibilités de regrouper l'énergie éolienne offshore via des îles énergétiques et de la transporter vers différents pays à partir de celles-ci. Une étude a été réalisée, exposant pour la première fois les grandes lignes de la politique énergétique offshore de tous les pays riverains de la mer du Nord à l'horizon 2050. En même temps, les bases ont été jetées pour l'élaboration méthodologique de scénarios des possibilités et des limites écologiques et territoriales en mer du Nord. Lors de la conférence sur la mer du Nord à Ostende, les ministres belge et luxembourgeois et le directeur général néerlandais, ainsi que le ministre irlandais, ont présenté les résultats et les obstacles restants à un public plus large. Lors de la rencontre ministérielle du 2 décembre, le ministre belge a signé, avec le commissaire européen à l'Énergie et les neuf pays riverains de la mer du Nord, une nouvelle déclaration politique visant à revaloriser la coopération en mer du Nord. Lors de cette concertation, les ministres ont également discuté de l'avancement du MoU avec le Royaume-Uni, qui vise à relancer la coopération en matière d'énergie offshore avec ce pays.

d) Activités en cours

- Suivi des plans d'action nationaux conformément aux règles de l'UE

En 2021, les pays Benelux ont cessé le suivi de la règle des 70 % et des plans d'action nationaux dans le cadre Penta. En revanche, ils ont soutenu l'initiative visant à créer un nouveau groupe de travail ministériel chargé de suivre l'évolution, sur le plan stratégique, de la région (de calcul de capacité électrique) CORE d'Europe continentale avec treize pays.

- Méthodologies pour les études relatives à la sécurité d'approvisionnement

Les pays Benelux et Penta ont lancé le projet de recherche de deux ans intitulé « *Methodological Improvements for Resource Adequacy Assessments* ». Les pays Benelux ont œuvré à l'intégration de ce nouveau pilier de recherche Penta dans la structure existante du Forum pentalatéral de l'énergie.

- Développement des plans régionaux de préparation aux risques

Le 1^{er} décembre, après des préparatifs intensifs au niveau des experts, le MoU sur la gestion des crises a été signé par les ministres compétents sous la présidence belge, lors de la réunion ministérielle du Forum pentalatéral de l'énergie.

- Avancement de la plate-forme Gaz sur la sortie progressive du gaz de Groningue

La sortie progressive du gaz à faible pouvoir calorifique va de pair avec la conversion du gaz à faible pouvoir calorifique en gaz à fort pouvoir calorifique en Belgique, en France et en Allemagne. Les processus de sortie et de conversion ont également été encadrés par la task force *L-gas Market Conversion Monitoring* au sein de la Plate-forme Gaz. Début mars, la Belgique a annoncé qu'elle serait en mesure d'achever la conversion à un rythme accéléré courant 2024. Les rapports Hiver et Été sur l'avancement de la conversion ont également été remis dans les délais.

Une position commune en préparation du paquet de décarbonisation n'est pas apparue nécessaire lors dans cette concertation.

- Rencontres du Réseau Benelux d'expertise énergétique

Le 11 février, une journée d'étude virtuelle intitulée « Future Hydrogen Infrastructure in the Benelux Region » a été organisée. L'événement a réuni des industries à forte consommation d'énergie, des ports, des universitaires renommés et des décideurs politiques du Benelux et de RNW pour comparer et analyser des projets, études et plans (stratégiques) existants. L'objectif était de contribuer au développement d'une infrastructure transfrontalière, à l'agenda Benelux afférent et aux travaux réalisés par les groupes de travail Benelux et Penta sur l'hydrogène.

- Organisation de deux conférences sur l'énergie en collaboration avec la présidence de la coopération régionale Penta en matière d'énergie et de préparation aux risques

Lors de la concertation ministérielle du 1^{er} février 2021, les ministres Penta ont défini les grandes lignes d'un nouvel accord de solidarité en cas de pénurie d'électricité. Le 1^{er} décembre, après une période intense de concertations bilatérales, Benelux et Penta, les ministres Penta ont conclu, en présence du commissaire européen à l'Énergie, un mémorandum d'accord sur la préparation aux risques dans le secteur de l'électricité. L'accord porte sur les dispositions prises dans la région Penta pour prévenir, préparer et gérer les crises électriques dans un esprit de solidarité et de transparence.

1.2. TRANSPORT & LOGISTIQUE

a) Contexte

La numérisation et la durabilité sont restées prioritaires pour le secteur des transports et de la logistique pendant la pandémie. La concertation hybride de haut niveau qui s'est tenue fin octobre a constaté avec satisfaction que des progrès notables avaient été accomplis dans le développement de la lettre de voiture numérique et la préparation de l'étude sur la mobilité en tant que service, et a conclu un accord de principe sur le relèvement du poids maximal des camions zéro émission. En outre, lors du Conseil Transports de juin à Luxembourg, la déclaration Benelux « Vélo » a été remise en avant du fait que les ministres de l'Autriche, du Danemark et de l'Irlande ont exprimé l'intention de soutenir les ambitions qu'elle énonce.

b) Projets essentiels

RENDRE LA MOBILITÉ PLUS DURABLE

Mise sur pied du service commun IDRO (*ID Registration Organisation*) par le biais d'un site internet permettant la gestion et la délivrance des identifiants pour les opérateurs de bornes de recharge et les fournisseurs de service de mobilité. Le lancement de cette coopération Benelux unique a été dynamisé par un événement de lancement hybride au cours duquel le ministre bruxellois Maron a inauguré la première borne de recharge de la Maison du Benelux. Les pays Benelux ont également fait part de leurs positions concernant la proposition de règlement européen sur le déploiement des infrastructures de carburants alternatifs. En outre, il a été convenu, lors de la concertation stratégique d'octobre, d'approfondir le thème de la « charge dynamique » à l'aide d'un échange d'études et d'informations et de discussions au sein des groupes de travail Benelux concernés.

NUMÉRISER LES TRANSPORTS ET LA LOGISTIQUE

- Lettre de voiture numérique

La phase I du projet pilote Benelux a indiqué que l'authenticité et la fiabilité de la lettre de voiture numérique (e-CMR) peuvent être démontrées si l'on vérifie le contenu des lettres de voiture à différents moments et en différents endroits (virtuels) (contrôle croisé). Cela fut possible grâce à une collaboration avec des fournisseurs de logiciels agréés qui offrent aux autorités un accès direct à leurs bases de données e-CMR. Ce système a été adopté par l'UE dans le récent règlement concernant les informations électroniques relatives au transport de marchandises (EFTI) qui oblige les États membres à également accepter les données de transport fournies par le secteur sous forme numérique à partir de 2025.

Dans la phase II du projet, qui a débuté le 1^{er} décembre 2020, une étude a été réalisée pour parvenir conjointement à des spécifications techniques pour un « point d'accès commun » permettant aux services de contrôle d'accéder directement, avec un seul identifiant et un seul login, aux données e-CMR chez tous les fournisseurs de logiciels agréés. Comme convenu lors de la période de référence précédente, une connexion a été recherchée avec le projet européen FEDeRATED. Au sein de FEDeRATED, une structure a été développée, qui permettrait de tester les résultats de l'étude susmentionnée dans le cadre d'un *proof of concept* sans frais.

- *Mobility as a Service (MaaS)*

Au cours de la période de référence précédente, les pays ont donné leur feu vert à la mise en œuvre de la phase 1 de la proposition de projet élaborée conjointement visant la création d'un laboratoire vivant pour la MaaS. Un budget a également été alloué à cet effet. La phase 1 consiste à dresser l'inventaire des projets et initiatives existants et à déterminer ce qui doit y être ajouté pour aboutir au laboratoire vivant MaaS souhaité.

L'appel d'offres pour cette première phase a notamment été retardé parce que le Luxembourg s'est retiré du projet. La gratuité des transports publics sur l'intégralité du territoire luxembourgeois a largement éliminé le besoin de billetterie électronique.

L'échange de données sur les services reste une priorité ; mais l'enjeu de l'interopérabilité des circuits de distributions numériques retombe désormais entièrement sur d'autres offres, comme les vélos en libre-service ou les P+R. Vu les défis pratiques de cette réorganisation, le Luxembourg ne peut pas contribuer à ce stade. La description initiale du projet et l'appel d'offres ont donc dû être modifiés. En outre, diverses questions d'organisation et de procédure liées à l'appel d'offres ont dû être clarifiées avant de commencer. L'appel d'offres est désormais finalisé, et la mise en œuvre concrète de la phase 1 a démarré.

c) Projets en développement

- *Feuille de route « Stimulation du vélo »*

La feuille de route « Stimulation du vélo » a bénéficié d'une contribution précieuse grâce à l'organisation de séances de travail de fond avec des experts, notamment dans le domaine de la réglementation, de la mobilité urbaine et des infrastructures sûres. En outre, une structure a été élaborée pour une future analyse coûts-bénéfices des données sur le vélo.

- *Camions zéro émission*

La concertation stratégique Benelux a concrétisé davantage, au niveau régional, les ambitions visant à verdir le parc roulant (de poids lourds) au sein du Benelux, et ce, en prenant une décision de principe sur la finalisation d'un projet de décision d'augmentation ciblée de la masse maximale pour le trafic transfrontalier de poids lourds. Cela encouragera le secteur à passer plus rapidement des moteurs à combustion aux moteurs à propulsion électrique ou à hydrogène, par exemple.

Un autre accord a été conclu sur une adaptation supplémentaire importante, à savoir l'ajout d'une disposition relative à la masse maximale autorisée, afin de tenir compte des exceptions qui s'appliquent actuellement dans le trafic intérieur des pays Benelux pour les véhicules spéciaux ou les combinaisons de véhicules avec un poids plus élevé. Cela vaut également, par exemple, pour la possibilité de conduire des véhicules ou des ensembles de véhicules de 50 tonnes dans certaines régions et sous certaines conditions.

- *Jumeau numérique - développement d'une coopération avec les organisations de construction de routes*

Parallèlement à une concertation virtuelle entre les gestionnaires Benelux des routes, il a été convenu, lors de la concertation stratégique d'octobre, d'échanger dans un premier temps, pour cette matière, des informations et des connaissances sur les initiatives déjà lancées au niveau national et transfrontalier. Sur cette base, il est possible d'examiner si une coopération mutuelle effective sur ce sujet présente une valeur ajoutée et, le cas échéant, sur quels points elle pourrait porter.

1.2. TRANSPORT & LOGISTIQUE

- Affaires maritimes – ILO

Les discussions préparatoires à l'élaboration d'une décision Benelux concernant la reconnaissance mutuelle des certificats de sécurité nationaux dans la navigation côtière ont débuté. La reconnaissance mutuelle visée contribuera, d'une part, au renforcement du marché intérieur Benelux et, d'autre part, à des conditions de concurrence équitables, également à l'égard des pays tiers, dans ce domaine concurrentiel qu'est la navigation côtière.

d) Activités en cours

- Drones

Échange fréquent d'expertise entre les pays Benelux et d'autres pays européens dans le cadre du groupe informel NAARIC (*National Aviation Authorities Regulation Implementation Coordination*) sur l'application de la réglementation européenne relative aux drones, dont le règlement 2019/947 et le règlement U-Space (UE) 2021/664. En outre, lors de la concertation stratégique d'octobre, il a été convenu d'étudier la possibilité de mettre en place des projets pilotes pour l'utilisation transfrontalière de drones dans des applications médicales, le transport de personnes et les services de sauvetage (moyennant un élargissement du groupe de travail sur ce point), ainsi que de prêter attention aux formations dans ce cadre.

- *Schelderaad*

Les discussions ont porté, entre autres, sur les conclusions des réunions du Collège administratif, et sur le Plan d'action pour la phase 2 de la Perspective à long terme sur l'accessibilité, de même que sur la nouvelle méthodologie d'évaluation pour le rapport scientifique quinquennal T2021 (concernant l'état de l'estuaire).

Au cours de la période de référence, plusieurs sessions de partage de connaissances organisées par la Commission néerlandaise-flamande de l'Escaut ont eu lieu. Toutefois, le résultat majeur de 2021 fut la réussite des discussions autour de la perspective Nature à long terme. Dans ce contexte, les résultats de l'étude menée à l'initiative du *Schelderaad* sur le cadre juridique Natura 2000 - estuaire de l'Escaut ont été expliqués et analysés. L'étude souligne notamment l'absolue nécessité d'une coopération proactive dans le domaine de la nature dans la région de l'Escaut afin d'éviter une intervention dure de l'Europe.

- Concertation tripartite sur la Meuse

Il s'agit de la concertation entre les gestionnaires de la navigation dans le bassin de la Meuse, dans la région frontalière entre la Flandre, la Wallonie et les Pays-Bas. Lors de cette concertation semestrielle, des informations sont échangées sur les grands travaux en cours et prévus susceptibles d'entraver la navigation, et des accords sont conclus dans la mesure du possible, par exemple sur la gestion des barrages pendant l'exécution des grands travaux. La migration des poissons (mesures de protection à proximité des centrales hydroélectriques) fut également un point récurrent de l'ordre du jour.

La mise en œuvre du projet *Maaswerken* y est également abordée. Ces travaux ont largement prouvé leur utilité lors des crues de juillet 2021. Il a été convenu d'évaluer également ensemble cette situation de crues et de voir s'il y a des points à améliorer. Une première observation est que la communication et l'échange de données se sont très bien passés, en particulier autour de la situation du barrage de Monsin, cruciale, entre autres en raison du risque d'inondation pour certains quartiers de Maastricht.

1.3. COMMERCE, NUMÉRISATION ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

a) Contexte

La présidence belge s'est concentrée sur l'avancement du dossier de la numérisation dans le marché intérieur Benelux et a accordé une attention particulière au marché du détail, qui est en pleine mutation en ces temps de pandémie. L'achèvement du point d'information numérique pour le commerce de détail dans le Benelux fut donc une réalisation concrète de l'ambition de faciliter également l'entrepreneuriat transfrontalier dans le marché intérieur Benelux. Un séminaire en ligne de grande envergure sur l'IA, organisé en début d'année, a permis à d'éminents universitaires, décideurs politiques et aux trois coalitions nationales de l'IA d'apporter leur contribution au marché Benelux de demain. Enfin, l'année s'est terminée en beauté avec la signature par la présidente belge du Comité de Ministres Benelux de la recommandation 5G. Ces résultats, ainsi que d'autres réalisations, pourront être utiles pour l'utilisation d'éventuels fonds de relance afin de fournir un financement européen aux projets transfrontaliers.

b) Projets essentiels

RENFORCEMENT DE LA POSITION DU BENELUX COMME PRÉCURSEUR NUMÉRIQUE

- **Recommandation sur le signal 5G**

Le 4 novembre a eu lieu la table ronde Benelux sur la 5G avec des opérateurs ferroviaires, des collaborateurs stratégiques, des régulateurs et la Commission européenne. D'éventuels projets communs sur la 5G dans le transport ferroviaire transfrontalier avec un cofinancement européen du CEF Digital y ont été abordés. Le 15 décembre, la ministre Wilmès a signé, en présence de la ministre De Sutter, la recommandation Benelux relative à la coordination mutuelle dans le cadre de la couverture transfrontalière et du transfert sans rupture du signal 5G. Dans cette recommandation, les pays Benelux explicitent leur choix commun pour le type de réseau « Trame A ». Il s'agit d'une condition nécessaire à la bonne transmission transfrontalière du signal 5G. La recommandation et l'engagement sous-jacent ont été bien accueillis par le secteur et la Commission européenne. S'est tenue ensuite la table ronde Benelux sur la 5G avec les opérateurs de télécommunications, qui ont exploré, avec les ministères compétents, les régulateurs et la Commission européenne, les projets possibles avec un cofinancement européen CEF Digital.

APPROFONDISSEMENT ET MISE EN ŒUVRE DU MARCHÉ INTÉRIEUR BENELUX

- **Restrictions territoriales de l'offre**

En juin, dans une lettre commune, les pays Benelux ont explicitement demandé aux commissaires européens Thierry Breton, Margrethe Vestager et Didier Reynders d'envisager des mesures législatives pour lutter contre les conséquences néfastes des restrictions territoriales de l'offre. Le groupe de travail s'est penché sur une réponse détaillée, qui fera l'objet d'un suivi.

- **Concurrence**

En mai et en octobre, des réunions d'experts se sont tenues sur la proposition de la Commission européenne de règlement relatif aux subventions étrangères faussant le marché intérieur. Ces réunions ont rassemblé des experts provenant notamment des ministères de l'Économie des pays Benelux et faisaient suite à la réunion de ces ministères sur la politique de concurrence de novembre 2020.

c) Projets en développement

- Intelligence artificielle - webinaire

Le 10 février, le webinaire « *AI opportunities for the Benelux frontrunners* » a eu lieu en présence du secrétaire d'État belge à la Digitalisation. Près de 400 participants s'étaient inscrits pour prendre part aux discussions pertinentes, tant dans la partie plénière que dans les sessions spécifiques en petits groupes. À l'ordre du jour figuraient l'IA dans le secteur public, l'IA et l'éthique, la gouvernance des données et l'avenir du travail. Une des recommandations importantes était d'intégrer et éventuellement d'approfondir l'IA dans les domaines stratégiques de l'énergie, du transport et du commerce.

- Impact du COVID-19 et du Brexit sur l'économie Benelux

L'impact du Brexit a été particulièrement relevé dans les concertations « Douane » et « Mer du Nord ». Dans le cadre des discussions sur le renouvellement de la coopération en matière d'éolien offshore en mer du Nord, un MoU distinct a été préparé en étroite collaboration avec la Commission européenne, puis soumis au Royaume-Uni. L'exploration du secteur du tourisme a été reportée en raison du maintien des restrictions COVID-19.

- Commerce de détail - lancement du point d'information en ligne

En septembre, les pays Benelux ont lancé un « Point d'information Benelux sur le commerce de détail ». Le portail web vise à soutenir les détaillants des trois pays en rassemblant les législations belge, néerlandaise et luxembourgeoise pertinentes en matière de commerce de détail. Il réduit ainsi les barrières pour réaliser des transactions transfrontalières ou s'établir dans le pays voisin.

d) Activités en cours

- **Matériaux en contact avec les aliments**

En février, les autorités de sécurité alimentaire du Benelux ont adopté une déclaration commune du Benelux sur le retrait des matériaux et objets en « bambou mélaminé » du marché du Benelux. Ce faisant, les pays Benelux ont répondu conjointement à un récent appel de la Commission européenne concernant ces matériaux. Avec cette approche commune, les pays du Benelux veulent renforcer le marché intérieur du Benelux et de l'Europe en apportant de la clarté à l'ensemble de la zone du Benelux, tant pour les consommateurs que pour les entreprises.

Les pays Benelux ont poursuivi l'élaboration du projet de décision sur les matériaux en contact avec les aliments. Fin 2021, le projet de décision a été soumis à une consultation (interne) en Belgique et aux Pays-Bas.

- **Économie circulaire**

Les pays Benelux ont exploré les possibilités d'une approche inclusive des chaînes d'importation alimentaire durables des matières premières critiques, lorsque cela complète les initiatives ou forums (européens) existants, en mettant l'accent sur le café.

En ligne avec les initiatives européennes, les connaissances ont été partagées sur des sujets liés à l'économie circulaire, et la réparabilité, le transfert des déchets et le plastique à usage unique ont été identifiés comme des thèmes de travail. Un échange éclairant sur cette dernière thématique a déjà eu lieu.

- **Feux d'artifice**

La mise en œuvre de la recommandation sur les feux d'artifice relative aux exigences de formation et de la décision « pyro-pass » est en cours. La décision sur « l'utilisation abusive » aurait dû être signée l'année dernière et sa mise en œuvre entamée, pour combler les lacunes juridiques qui permettent une utilisation abusive. Néanmoins, vu la minutie requise, le processus prend plus de temps que prévu. Le nouveau groupe de travail « Précurseurs » a quant à lui démarré ses activités.

- **Coopération douanière**

En raison de la pandémie de coronavirus, les audits communs douaniers auprès des opérateurs économiques agréés (OEA) ont été suspendus. Les pays Benelux ont annoncé reprendre les audits et y intégrer une collaboration dans le domaine de la *System Based Approach* (SBA).

2.1. CONCERTATION SENNINGEN

Le Groupe central de concertation Senningen (GCC) est chargé d'assurer un suivi adéquat et régulier de la coopération Senningen. Ce groupe s'est réuni le 22 septembre. Il a évalué la mise en œuvre du plan annuel 2021 et s'est concerté sur les priorités de l'année prochaine.

2.1.1. COOPÉRATION POLICIÈRE

a) Contexte

La concertation stratégique « Police » est l'instance administrative suprême de coopération policière entre les trois pays, qui pilote les groupes de travail techniques. Elle s'est réunie le 25 juin. Les chefs de police ont fait le point sur la coopération en cours et ont discuté des évolutions actuelles en matière de sécurité dans leurs pays. L'impact du COVID-19 sur le travail des forces de police a largement été abordé. Les délégations se sont également penchées sur l'évaluation du contrôle policier de l'application des mesures prises dans le cadre du COVID-19 dans la région frontalière.

b) Projets essentiels

METTRE EN ŒUVRE LE TRAITÉ DE POLICE BENELUX

Les parlements des trois pays ont approuvé le traité de police Benelux. En 2021, la Belgique et le Luxembourg l'ont ratifié. Pour certaines formes de coopération, les parties concernées doivent préciser les modalités au moyen d'accords et d'arrangements d'exécution et définir comment les possibilités offertes par le nouveau traité seront mises en pratique. Les partenaires ont travaillé sur ces accords afin qu'ils puissent entrer en vigueur en même temps que le traité.

Il s'agit d'accords ou d'arrangements d'exécution sur :

- La consultation des bases de données policières mutuelles dans un poste de police commun ;
- La consultation des bases de données accessibles à la police lors de patrouilles mixtes et de contrôles communs ;
- L'échange de données de références pour la reconnaissance automatique des plaques minéralogiques (ANPR) ;
- La désignation de l'autorité compétente qui peut accorder une autorisation exceptionnelle pour le transport et le port d'armes et de munitions qui, normalement, ne peuvent pas être transportées et portées lors d'une intervention transfrontalière ou d'une présence transfrontalière ;
- Le transport transfrontalier et l'accompagnement des personnes en vertu de la législation sur les étrangers ;
- L'utilisation commune d'officiers de liaison ;
- Les poursuites transfrontalières.

2.1. CONCERTATION SENNINGEN

Un formulaire commun de demande pour l'accompagnement transfrontalier des VIP, basé sur l'article 25 du nouveau traité de police a également été élaboré.

En outre, des accords ont été pris quant aux autres travaux à mener pour encadrer la mise en œuvre opérationnelle du traité. Cela inclut, entre autres, le développement de « l'appli policière Benelux » et la mise à jour du module de formation « Franchir la frontière sans inquiétude ».

c) Projets en développement

- **Approche commune de la criminalité (liée à la drogue)**
- **Renforcer la coopération en matière de « manhunt »**

Un des fers de lance de la présidence belge dans ce domaine a été la lutte commune contre le trafic international de drogues illégales (de synthèse) via les services postaux et de courrier. La coopération a débuté en 2021. Des représentants de la police, des douanes et du ministère public des pays Benelux et de RNW ont collaboré à ce projet. Les partenaires ont établi un mandat pour leur coopération, qui a été approuvé par la concertation stratégique « Police ». Des accords ont été conclus sur des points de contact uniques (SPOC) pour ce phénomène dans les pays afin de favoriser une communication et un échange d'informations rapides. Une image commune de la criminalité (modèle de processus) est en cours d'élaboration. En outre, dans le cadre de ce projet, un modèle de barrière contre cette forme de criminalité sera développé par le Réseau européen de prévention de la criminalité (EUCPN) et le Réseau européen sur l'approche administrative de la lutte contre les formes graves et organisées de criminalité (ENAA). Ils feront appel à des fonds européens à cet effet. La coopération avec le secteur privé en matière de services postaux et de courrier est en cours de préparation.

Les forces de police des trois pays ont partagé des images de la criminalité existante sur des aspects spécifiques de la criminalité organisée liée à la drogue qui sont également pertinents pour les partenaires. Ils ont aussi travaillé sur des analyses (opérationnelles) transfrontalières conjointes de la criminalité. La délégation belge s'est notamment penchée dans ce cadre sur le trafic international de drogues illégales (de synthèse) par la poste et les services de courrier.

Dans le cadre de cette coopération, les partenaires ont étudié comment une chasse à l'homme (manhunt) peut être coordonnée au mieux sur le plan transfrontalier, pour pouvoir utiliser de manière appropriée les instruments d'enquête et échanger rapidement les informations pertinentes. Ils se sont également penchés sur les possibilités en matière de SPOC. Le ministère public joue un rôle important lors d'une chasse à l'homme transfrontalière. Les partenaires ont convenu qu'une réunion physique d'experts (table top) serait organisée pour les services de police concernés. À cette occasion, ceux-ci discuteront de cas concrets. On pourra ensuite évaluer si une réunion de suivi est souhaitée avec la participation de représentants du ministère public.

- **Améliorer la coopération relative à la cybercriminalité**

Les partenaires Benelux et la RNW ont élaboré un nouveau mandat pour leur coopération, qui a été approuvé par la concertation stratégique « Police ». L'objectif principal est le partage de connaissances spécialisées par la création d'un réseau d'experts. L'accent sera mis en premier lieu sur quatre priorités spécifiques :

(1) le phishing, (2) OSint, (3) le ransomware ainsi que le darknet et (4) la criminalistique numérique. Chacun des quatre partenaires prend les rênes d'un réseau d'experts qui se concentrera sur le renforcement de la coopération pour l'un des quatre phénomènes prioritaires.

2.1. CONCERTATION SENNINGEN

- Renforcer la coopération opérationnelle entre les unités Benelux chargées de la collecte et la gestion des données des dossiers passagers (PNR)

Les experts ont notamment procédé à des échanges sur la valeur ajoutée que le PNR peut apporter à la lutte contre la propagation du virus COVID-19 et d'autres virus pouvant constituer une menace pour la santé publique. Dans le cadre de l'évaluation de la directive API par les instances européennes, les pays Benelux œuvrent à une position ministérielle commune concernant la nécessité de la disponibilité de la date de naissance dans les données des passagers envoyées aux PIU (Unités d'informations passagers).

- Approche commune pour lutter contre les comportements répréhensibles dans le domaine du football - coordination visant l'application des interdictions de stade

La coopération dans ce domaine a débuté en 2021 et était l'une des priorités de la présidence belge. Outre les services de police, des représentants des ministères concernés sont également impliqués dans ce projet. Les partenaires ont élaboré un mandat, en tenant compte des recommandations formulées en la matière par le Parlement Benelux le 19 mars 2021. Un premier pilier de la coopération consiste à explorer les possibilités de mise en place de mesures restrictives transférables au sein du Benelux, afin de supprimer le sentiment d'impunité, couplé à un système d'application équivalent dans les trois pays. Dans ce cadre, une demande d'étude a été introduite auprès du Centre de recherche et de documentation scientifique (WODC - institut de connaissances du ministère néerlandais de la Justice et de la Sécurité), qui mènera cette étude encadré par un comité.

Un second pilier concerne l'inventaire des canaux d'information existants à l'échelle internationale et Benelux et l'analyse des possibilités d'optimiser l'échange d'informations policières et issues de partenaires privés dans ce domaine, ainsi que la manière de concrétiser cette optimisation. L'utilisation de feux d'artifice dans les stades et aux alentours étant souvent problématique, une première concertation avec le groupe de travail « Feux d'artifice - marché intérieur » a déjà eu lieu (voir ci-dessus - feux d'artifice).

- Promouvoir la coopération Hazeldonk entre les pays Benelux et la France dans le domaine de la lutte contre la criminalité liée à la drogue

La coopération a pris un nouvel élan. Les quatre pays se sont mis d'accord sur la portée de leur coopération et ont décidé de l'intensifier. La concertation opérationnelle Hazeldonk a élaboré un plan d'action opérationnel (PAO) à la demande de la concertation stratégique Hazeldonk, que les pays ont approuvé. Dans le courant de l'année, il a été décidé - à la demande de la présidence belge de Hazeldonk - que le SG Benelux appuierait aussi bien la concertation stratégique que la concertation opérationnelle. La coopération renforcée a déjà donné de premiers résultats concrets pendant et après les actions de contrôle.

d) Activités en cours

Optimiser la coopération policière opérationnelle

- Formations communes

Certains formateurs ont déjà été formés en Belgique et aux Pays-Bas via un programme « Train the trainer », en vue de mettre en œuvre la formation « Franchir la frontière sans inquiétude » (ZZDGO) pour les utilisateurs finaux sur la base de l'actuel traité Benelux de coopération policière. Une série de policiers de la région frontalière belgo-néerlandaise ont été formés grâce à la formation Benelux « Franchir la frontière sans inquiétude (ZZDGO) ».

En vue de l'entrée en vigueur du traité du 23 juillet 2018, la Belgique a pris les devants en développant une formation « Train the trainer » (TTT) adaptée.

Pour compléter le module intervention ZZDGO général, des modules spécifiques sont également en cours de développement en Belgique pour la police ferroviaire, les services de recherche, la police maritime, la police de la route, les CIC/centrales d'appel et les unités spéciales. En parallèle, un syllabus spécifique sur l'échange d'informations dans le cadre Benelux est en phase de rédaction. Les Pays-Bas et le Luxembourg participent à l'élaboration du module général ZZDGO.

- Optimiser la coopération policière opérationnelle

Dans le cadre de l'assistance policière mutuelle :

- Développer et affiner les points de contact policiers en matière de police administrative au niveau national et régional pour l'assistance transfrontalière.
- Prêt de matériel.
- Établir un scénario pour gérer les événements de grande envergure.
- Mise en œuvre d'un nouveau formulaire actualisé de « demande d'assistance ».

La coopération transfrontalière a été évaluée (sommet de l'OTAN, visite du président américain, etc.).

- Optimisation du réseau des officiers de liaison

Le point le plus important est ici l'adaptation du nouvel arrangement d'exécution sur l'utilisation d'officiers de liaison (Belgique - Pays-Bas - Luxembourg).

- Un aperçu des points qui doivent être inclus dans le nouvel arrangement d'exécution a été établi. Celui-ci constituera la base du projet d'arrangement d'exécution. L'arrangement d'exécution est pratiquement finalisé et, une fois prêt, il ne devra pas être soumis aux autorités de protection des données des trois pays, le processus pourra aboutir rapidement.
- Les modalités et les changements dans le réseau ont également été abordés.

- Coordination d'une communication interne et externe adéquate entre les services de police et le Secrétariat général

Les communicateurs des trois pays et le Secrétariat général ont non seulement échangé les bonnes pratiques, mais ont également examiné la meilleure façon de communiquer sur le nouveau traité de police Benelux, tant en interne qu'en externe.

Il est important que cela soit fait selon la perspective et la vision Benelux.

Les plans de communication des trois pays ont été présentés. Il serait opportun de désigner une personne par pays qui puisse donner des informations sur le traité. La communication avec le ministère public est également importante. De manière générale, il convient de communiquer un message commun qui doit démontrer la nécessité et la valeur ajoutée de la coopération Benelux et du traité de police Benelux, ainsi que le rôle de pionnier du Benelux dans l'Union européenne. Chacun doit pouvoir comprendre ce qu'il peut en retirer.

2.1. CONCERTATION SENNINGEN

Le plan de communication du Secrétariat général Benelux a également été présenté. Celui-ci pourrait servir de socle général, de plaque tournante du Secrétariat général. Ce plan commun du Secrétariat général sera transmis et les pays pourront y apporter leurs commentaires.

Il faut néanmoins être attentif à la question de l'échange d'informations car le Luxembourg n'est à l'heure actuelle pas concerné par tous les accords et arrangements en la matière.

Les partenaires se sont également penchés sur les instruments qui peuvent être utilisés, qu'il s'agisse d'outils communs ou de leurs propres outils nationaux. La formation est très importante ici. Les responsables de la communication doivent également être formés.

Un calendrier doit être établi, ainsi qu'une proposition de calcul des coûts et une liste de questions-réponses.

Une brochure numérique pourrait également être réalisée.

En outre, les coordonnées des personnes à contacter dans les autres pays si une communication externe est diffusée par un pays seront échangées.

Une proposition d'éventuelles initiatives communes comportant l'organisation, la planification et le budget afférents sera élaborée.

Par ailleurs, la Belgique a conçu une approche consistant, dans une première phase, à organiser, par province, dans la région frontalière avec les Pays-Bas et le Luxembourg, une séance d'information destinée aux supérieurs hiérarchiques de la police belge intégrée.

- **Mise à jour et extension de l'appli Police Benelux**

L'implémentation de l'appli se poursuit au Luxembourg, qui œuvre également à sa promotion. L'application a été élargie aux thématiques de l'assistance et des patrouilles mixtes. Les partenaires continuent d'étudier la manière de perfectionner le fonctionnement de l'application et de l'étendre à d'autres éléments tels que l'échange d'informations. La poursuite du développement de l'application Benelux ne sera possible dans son intégralité que lorsque chaque État membre aura fourni toutes ses contributions au développement des modules de formation ZZDGO.

- **Concertation des pays Benelux Police**

La concertation des pays Benelux conserve son rôle essentiel de passerelle entre les concertations entre voisins et la concertation stratégique « Police ».

La concertation des pays offre une plateforme de partage des informations et des bonnes pratiques qui se sont développées au niveau local à partir de la coopération locale dans la concertation entre voisins, et ce, avec les représentants des différentes plateformes de concertation entre voisins.

Au sein de la concertation entre voisins, les résultats d'un sondage sur la coopération policière Benelux dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ont notamment été abordés, avec une attention particulière pour l'impact de cette pandémie sur la communication et la coopération mutuelles dans la région frontalière. Une étude néerlandaise intitulée « Bâtiments criminels - le rôle facilitateur des habitations et locaux d'entreprise pour la criminalité déstabilisante aux Pays-Bas et dans quatre pays européens » a également été examinée.

- **Télécommunications**

La convention conclue il y a deux ans par la Belgique et les Pays-Bas pour la mise en service de 2 x 500 radios en semi-itinérance a été prolongée. Une évaluation de son application sera en outre réalisée: quels sont les avantages constatés, y a-t-il eu des inconvénients ou des revers, y a-t-il eu suffisamment d'applications ?

Actuellement, il n'existe pas de système applicable au Luxembourg. Le groupe de travail cherche maintenant une solution à cette problématique pour l'avenir.

- **Concertation « Centrales d'appel » Benelux**

Des experts des centrales d'appel de la Belgique et des Pays-Bas ont élaboré un premier projet d'instructions de travail pour décrire la communication transfrontalière en général et la communication dans le cadre d'une poursuite transfrontalière. Ces instructions de travail initiales ont été finalisées et doivent encore être approuvées. Elles pourront servir à la rédaction de l'arrangement d'exécution en matière de poursuites transfrontalières, mais pourraient par ailleurs encore être modifiées en fonction de celui-ci, pour permettre une bonne mise en œuvre de l'article 21 du nouveau traité de police Benelux.

2.1. CONCERTATION SENNINGEN

2.1.2. GESTION DES CRISES

a) Contexte

Afin de clôturer la présidence belge du Benelux, les directeurs généraux responsables des centres de crise nationaux du Benelux et de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie ont tenu une réunion virtuelle le 2 décembre. Cette rencontre a permis aux partenaires de dresser un bilan positif des activités menées en matière de gestion de crise au cours de l'année écoulée, avec en point d'orgue la signature du protocole de coopération qui marque sur le plan symbolique l'existence du réseau des directeurs généraux des centres de crise européens. La Belgique a profité de la rencontre pour présenter son nouveau projet « Paragon » qui est une plateforme informatique pour réaliser la communication de crise et structurer le travail sur la planification d'urgence. Cette plateforme est en cours d'élaboration et sera accessible aux partenaires Benelux.

b) Projets essentiels

CONSOLIDER LE RÉSEAU DES CENTRES DE CRISE EN TIRANT LES LEÇONS DE LA CRISE COVID-19

Les réunions de la plate-forme « Crise-COVID », mise en place par le Secrétariat général au début de la pandémie, se sont poursuivies à un rythme soutenu. Ces rencontres ont permis aux partenaires d'échanger régulièrement des informations sur la crise COVID-19 via notamment l'élaboration de fiches d'informations reprenant la situation épidémiologique en cours et les mesures adoptées en conséquence, et d'opérer des comparaisons entre les campagnes de vaccination. L'objectif est d'aboutir à une certaine harmonisation de différentes de mesures prises.

Enfin, une réunion virtuelle a pu avoir lieu entre les communicateurs de la gestion de crise, où il a été procédé à des échanges de vues sur l'approche de la communication dans le cadre du COVID (défis, leçons apprises, etc.).

POURSUIVRE L'INSTAURATION D'UN RÉSEAU DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES CENTRES DE CRISE EUROPÉENS

Le réseau s'est réuni à trois reprises : le 10 juin (conférence virtuelle à partir du Secrétariat général), le 14 septembre au Palais d'Egmont ; et le 26 novembre s'est tenu à Tallinn le premier atelier du réseau.

Lors de la réunion au Palais d'Egmont, vingt délégations ont signé un protocole de coopération qui marque symboliquement l'existence du réseau des directeurs généraux des centres de crise européens. Ce protocole illustre la volonté des participants de renforcer la coopération internationale aussi bien en termes de préparation aux crises qu'en termes de gestion effective. Chaque pays signataire entend dès lors encourager les échanges de bonnes pratiques et d'expériences afin d'apporter la meilleure réponse possible aux situations d'urgence.

Salué par le Conseil de l'UE, le réseau des directeurs généraux pourrait jouer un rôle dans l'amélioration du mécanisme de réponse aux crises du Conseil en impliquant davantage les structures nationales de gestion de crises. Cela sera approfondi en 2022.

c) Projets en développement

- Renforcer les liens entre les centres de crise Benelux et développer la connaissance réciproque des experts et opérateurs des front offices

Des contacts constructifs ont été établis avec les Pays-Bas pour organiser une visite de leur Centre de crise au second semestre 2021, mais en raison des restrictions sanitaires, aucune visite n'a pu avoir lieu.

Deux tests ont été réalisés (en avril et septembre), et les mails, les canaux téléphoniques et les canaux vidéos ont été testés selon le nouveau scénario établi par la Belgique. Les tests ont été globalement concluants, tous les centres de crise ont réagi rapidement via les canaux de communication testés.

Les délégations ont poursuivi le dialogue entamé avec les plateformes d'information ICMS (BE) et LCMS (NL), et des réunions exploratoires ont été organisées pour examiner la possibilité de mettre en place des flux d'informations structurés entre nos pays via un mécanisme d'échange automatique.

L'aperçu Benelux des personnes de contact pour la gestion de crise et la planification d'urgence, avec l'identification d'un point de contact dans chaque domaine de travail, a été mis à jour.

- Renforcer la coopération transfrontalière des partenaires de crise

Les pays Benelux et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie souhaitent renforcer la coopération transfrontalière des partenaires de crise et estiment qu'un échange d'informations transfrontalier au niveau régional serait utile. Il s'agirait de discuter des risques transfrontaliers et du potentiel d'aide mutuelle pour la maîtrise de situations de sinistres importants ayant un lien avec la frontière.

d) Activités en cours

- Se concerter dans le cadre européen

Les travaux de révision de la directive NIS2 (cybersécurité) et de la directive CER (infrastructures critiques) ont eu lieu et les experts nationaux se sont retrouvés à la table des négociations au sein du Conseil.

2.1. CONCERTATION SENNINGEN

2.1.3. ASILE ET MIGRATION

a) Contexte

Les directeurs généraux en matière d'asile et de migration du Benelux se sont rencontrés virtuellement le 25 février, et en présentiel le 26 octobre au Secrétariat général. La seconde rencontre a été précédée de la signature de l'accord administratif Dublin (cf. infra) en présence du secrétaire d'État belge, Sammy Mahdi.

Ces rencontres ont permis aux pays Benelux de préciser leurs priorités nationales et les défis actuels liés au COVID-19, et d'aborder différents aspects du contexte international comme le pacte européen sur la migration ou les transferts Dublin.

b) Projets essentiels

ORGANISER UN SECOND ÉVÉNEMENT CONSULAIRE

En raison de la pandémie de coronavirus, la tenue de cette seconde journée consulaire à destination des collaborateurs diplomatiques et consulaires a été reportée en 2022.

c) Projets en développement

- **Mettre en œuvre le projet AMR (Asile, Migration, Radicalisme)**

L'objectif premier était de réaliser un protocole avec les services de renseignement et de sécurité. Vu la sensibilité de la question, l'option a été prise de rédiger un nouveau texte qui concerne uniquement les services de migration du Benelux. Cet accord vise à réaliser une coopération plus étroite entre nos pays en vue de l'échange d'informations pertinentes concernant la situation administrative des étrangers connus dans le cadre du radicalisme.

- **Poursuite de la coopération dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux règlements (EES, ETIAS, etc.)**

Il y a un souhait de la part des partenaires d'évaluer de manière concertée les nouvelles bases de données de l'UE (EES) et de suivre ensemble les préparatifs de l'introduction du système ETIAS. Le calendrier européen connaît quelques retards, c'est pourquoi le projet d'organiser un atelier en la matière a été reporté à l'année prochaine.

d) Activités en cours

- Poursuivre la politique Benelux en matière d'accords de réadmission et de visas

Les pays Benelux ont lancé une grande réflexion sur l'approche future de la réadmission et sur la possibilité d'être plus flexible avec certains pays tiers et de conclure des accords qui ne seraient pas juridiquement contraignants, en lieu et place d'un accord de réadmission formel.

- Adopter des approches communes en matière de migration

L'objectif du système européen de Dublin est de faire en sorte que les demandes de protection internationale ne soient traitées que par un seul État membre de l'UE et d'empêcher les personnes d'introduire une demande de protection internationale plusieurs fois dans différents États membres de l'UE. Les pays Benelux sont confrontés à d'importants mouvements secondaires. C'est-à-dire que certains demandeurs de protection internationale pour qui une décision est pendante, ou à l'égard de qui une décision négative a été prise, ou bien même des bénéficiaires de la protection internationale, introduisent une (autre) demande dans un autre État membre. C'est pourquoi les pays Benelux ont signé, en octobre, un accord administratif visant à renforcer leur coopération en matière de procédure Dublin. L'accord prévoit notamment le raccourcissement de nombreux délais, une amélioration des échanges d'informations, ainsi que l'amélioration des transferts et des réadmissions. La mise en œuvre de cet accord fera l'objet d'un suivi et à cette occasion, des adaptations ou des développements pourront être soumis. Cet accord administratif envoie également un signal important aux autres partenaires de l'UE.

2.1. CONCERTATION SENNINGEN

2.1.3. JUSTICE

a) Contexte

Dans le domaine de la justice, les pays du Benelux ont poursuivi leur coopération, tant avec des projets bien ancrés dans la coopération de longue date, comme la lutte contre la traite des êtres humains, qu'avec de nouveaux projets prometteurs, tels que les vérifications de pré-emploi ou encore le développement de la coopération en matière d'exécution transfrontalière des peines et des mesures.

b) Projets essentiels

VÉRIFICATIONS DE PRÉ-EMPLOI

Les pays Benelux et l'Allemagne sont positifs quant au réseau mis en place grâce à ce projet. Ils ont convenu d'organiser une journée d'étude. Comme ils préféreraient une rencontre physique, cet événement n'a pas encore pu avoir lieu. Lors de leur concertation de novembre, les partenaires ont décidé d'organiser tout de même cette journée d'étude. D'autres pays ou parties, comme la France, le Royaume-Uni ou la CE, pourraient être invités à cet événement. Le réseau pourrait ainsi s'étendre davantage.

Cette coopération a donné des résultats concrets. En 2019, un projet pilote a démarré dans le cadre Benelux : les Pays-Bas ont étendu la pratique actuelle par laquelle les États membres fournissent des informations judiciaires dans le cadre de vérifications de pré-emploi pour le travail avec des enfants à la fourniture et à la demande de ces informations dans tous les cas de vérifications de pré-emploi où ces informations peuvent également être échangées au niveau national. Cette nouvelle méthode de travail a conduit au rejet de plusieurs demandes de certificat de bonne conduite néerlandais (VOG), empêchant notamment la délivrance de VOG dans des secteurs vulnérables. Les Pays-Bas considèrent que le projet pilote Benelux est un succès et souhaitent étendre cette méthode de travail à tous les pays de l'UE.

c) Projets en développement

- **Améliorer la coopération en matière d'exécution transfrontalière des peines et des mesures**

Les pays du Benelux, ainsi que la Rhénanie-du-Nord-Westphalie/l'Allemagne, s'efforcent de renforcer encore le principe fondamental de l'UE qu'est la reconnaissance mutuelle des jugements et des décisions judiciaires en coopérant de manière approfondie à l'exécution transfrontalière des peines et des mesures. Le projet CrossBES constitue la base de cette coopération. Les Pays-Bas sont à l'initiative. La concertation a eu lieu. Les bonnes pratiques ont été partagées, le réseau a été renforcé et les goulets d'étranglement ont été analysés. En outre, les partenaires ont œuvré à un aperçu comparatif des différents systèmes pénaux des pays.

d) Activités en cours

- **Traite des êtres humains**

Le 17 mars, une soixantaine d'experts des trois pays se sont réunis virtuellement pour discuter de la problématique de l'approche des clients ayant des rapports sexuels tarifés avec des victimes de la traite des êtres humains. Cette journée d'étude a permis aux experts de dégager des pistes de réflexion sur la manière dont on peut améliorer la coopération transfrontalière entre les différentes entités afin de faire face aux défis qui se présentent.

Au mois de mars également, une mise à jour de la brochure « Coopération Benelux en vue de l'accueil des victimes de la traite des êtres humains » a été publiée. Cette brochure a été établie dans un premier temps sous présidence néerlandaise. Elle se focalise sur les aspects pénaux de la traite des êtres humains dans chacun des trois pays, sur les organisations qui travaillent sur la traite des êtres humains et sur la manière dont les pays organisent l'accueil et l'assistance des victimes. Cette information spécialisée est destinée aux professionnels du Benelux qui, dans leur pratique quotidienne, peuvent être en contact direct avec des victimes de la traite des êtres humains.

- **Optimiser la coopération dans le domaine de la traite des êtres humains**

Les travaux sont dirigés par une présidence tournante annuelle. En 2021, la délégation belge avait l'initiative. Elle a mis l'accent sur la coopération transfrontalière lorsqu'une victime d'exploitation est retrouvée dans un autre pays que celui où l'exploitation a eu lieu. En raison de la pandémie, les travaux ont été suspendus quelque temps. La délégation belge poursuivra donc les travaux prévus sous sa présidence en 2022, et ce, en parallèle avec la présidence luxembourgeoise en 2022.

2.2. PRÉVENTION DES FRAUDES

2.2.1. LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE

a) Contexte

Le 8 décembre s'est tenue la concertation stratégique Benelux « Coopération fiscale et lutte contre la fraude », sous présidence belge. Cette rencontre a permis aux partenaires de dresser un bilan positif des activités qui ont eu lieu en 2021, année qui a marqué le 20e anniversaire de la coopération fiscale Benelux. Plusieurs projets importants ont pu être réalisés malgré les restrictions liées à la pandémie, tels qu'une journée d'étude consacrée à l'e-commerce et ses défis ou encore une formation relative à l'utilisation de la Transaction Network Analysis. Parallèlement, les préparations pour un colloque consacré à l'écart de conformité en matière de TVA, prévu en 2022, ont débuté. En effet, les activités frauduleuses dans le domaine de la TVA et la perception inadéquate des impôts entraînent chaque année un déficit de conformité à la TVA, et les pays du Benelux perdent chaque année plusieurs milliards d'euros de recettes de TVA.

b) Projets essentiels

APPRÉHENDER LE PHÉNOMÈNE DU COMMERCE EN LIGNE

Le commerce électronique gagne d'année en année en importance et, avec la pandémie du COVID-19, les chiffres en valeurs absolues ont d'autant plus explosé. Les administrations douanières et fiscales des trois pays ont participé le 18 janvier à une journée d'étude consacrée à l'e-commerce et ses défis. Lors de cette rencontre virtuelle, les délégations Benelux ont pu avoir un échange de vues approfondi sur les cas pratiques d'importation, la typologie des commerçants B2B (« business to business ») et B2C (« business to consumer »), le rôle des différents acteurs dans la déclaration douanière et les changements nationaux liés à la réforme de la TVA sur la vente en ligne, entrée en vigueur au 1er juillet.

c) Projets en développement

- Améliorer l'échange d'informations, de données et de bonnes pratiques

Le projet HESTIA est désormais bien établi et après des premiers résultats prometteurs, les pays ont procédé à une deuxième série d'échanges (HESTIA 2). Alors que lors du premier échange, il a été constaté que les critères de sélection avaient été remplis différemment par chaque pays, lors du deuxième échange, les critères ont été remplis de manière similaire par les trois pays. Les experts sont en train d'analyser les informations et d'identifier les données CRS que chaque État membre souhaite obtenir d'un autre État membre afin de les échanger efficacement, avec le consentement du pays qui a émis les fiches CRS.

- Prévenir la fraude à la TVA par l'utilisation des nouvelles technologies

Le 6 octobre, des délégations des trois pays Benelux et de la France se sont retrouvées à Bruxelles, pour une formation relative à l'utilisation de la Transaction Network Analysis.

La *Transaction Network Analysis* (TNA) est un système d'analyse automatisé qui permet d'identifier la fraude carrousel à la TVA à un stade précoce. Les points forts de la TNA résident dans une meilleure visualisation des chaînes frauduleuses et une détection plus rapide des signaux à risque, ce qui permet d'intervenir à meilleur escient et de manière plus ciblée.

Cette formation du 6 octobre avait comme but de familiariser les participants avec l'outil. À la suite de cette formation, l'objectif est d'élaborer, ensemble avec les trois pays Benelux et la France, un manuel opérationnel pour l'utilisation professionnelle de la TNA.

d) Activités en cours

- Veiller au respect de la réglementation en matière d'accises

Dans le cadre de la recherche d'une position commune sur la législation européenne en matière d'accises, notamment concernant le régime d'accises pour les nouveaux types de produits du tabac, les délégations continuent à travailler ensemble sur un tableau comparatif entre les régimes applicables dans les trois pays.

2.2. PRÉVENTION DES FRAUDES

2.2.1. LUTTE CONTRE LA FRAUDE SOCIALE

a) Contexte

Les pays du Benelux ont poursuivi leur coopération dans la lutte contre la fraude sociale et la protection des systèmes de sécurité sociale axée sur les relations transfrontalières et se félicitent des progrès réalisés en vue de la conclusion d'un traité Benelux dans ce domaine.

b) Projets essentiels

CONTRIBUER À RENFORCER LA COOPÉRATION ET EN PARTICULIER LES INSPECTIONS CONJOINTES ET CONCERTÉES

Les négociations relatives au projet de traité Benelux pour l'amélioration de la coopération transfrontalière en matière de lutte contre la fraude sociale ont été poursuivies. Quatre réunions de négociations ont eu lieu, sous présidence belge, lors desquelles le préambule et le premier chapitre du projet de traité ont été retravaillés et amendés par les experts des pays Benelux. L'objectif de ce traité est de donner une base juridique et un cadre commun aux activités en matière d'inspections conjointes et concertées et d'échanges de données entre les pays.

c) Projets en développement

/

d) Activités en cours

POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION SUR L'ÉCHANGE ÉLECTRONIQUE DE DONNÉES DU 9 AVRIL 2018.

La Belgique et les Pays-Bas ont procédé à des échanges électroniques de données afin de détecter le cumul non autorisé d'allocations de chômage dans un pays avec des revenus professionnels ou des allocations de chômage dans l'autre pays. Un échange de données a également eu lieu concernant les personnes bénéficiant d'allocations de chômage temporaire corona ; l'analyse est encore en cours.

Développement d'une coopération en matière de recouvrement des cotisations sociales.

Des contacts ont été pris avec les administrations concernées des trois pays en vue de l'organisation d'une journée d'étude sur le recouvrement transfrontalier des dettes fiscales et de sécurité sociale et des amendes administratives. En raison des restrictions sanitaires, cette journée d'étude sera organisée en 2022.

2.3. SOCIÉTÉ DURABLE

a) Contexte

Les responsables des services vétérinaires (Chief Veterinary Officers ou CVO) des trois pays Benelux, de la France et de l'Allemagne, se sont rassemblés à deux reprises afin d'aborder la nouvelle législation européenne « santé animale ». Étant donné la complexité de l'exercice de mise en œuvre en droit national, les partenaires souhaitent, par le biais de la France, interpellier la Commission européenne en vue de clarifier certaines questions d'interprétation. Par ailleurs, l'entrée en vigueur de cette nouvelle législation européenne a également des conséquences sur une série d'accords Benelux et bilatéraux existants relatifs à des mouvements transfrontaliers d'animaux. Un exercice d'actualisation de ces instruments a été lancé et débouchera sur un nouveau paquet d'accords, de préférence entre les cinq pays.

Les directeurs Benelux Nature, Chasse, Forêts se sont rencontrés le 10 novembre dernier. Une délégation de la Commission européenne a présenté la nouvelle stratégie de l'UE pour les forêts à l'horizon 2030. Sur cette base, les pays du Benelux ont jugé souhaitable d'analyser plus en profondeur les sujets concrets qu'il serait pertinent d'aborder (recherche de complémentarité avec l'échelon européen) en terme d'échange d'expertises par rapport à cette stratégie, mais également en regard de la stratégie européenne en faveur de la biodiversité.

b) Projets essentiels

ORGANISER UNE CONFÉRENCE AIR-HEALTH

Le Benelux et ses partenaires RNW & Hauts-de-France ont poursuivi les préparatifs de la conférence et, en raison de la situation COVID, l'ont déplacée au 23 mars 2022. Il s'agira d'une conférence hybride avec, le matin, une discussion en panel avec la participation de l'OMS et de l'UE et, l'après-midi, trois sessions parallèles distinctes avec des experts dans le domaine de la combustion de la biomasse, des engins mobiles non routiers et de l'information/implication du public sur ces problématiques.

L'organisation de la conférence a été en partie inspirée par la volonté des pays Benelux d'intensifier leur coopération, comme le prévoit la déclaration politique AIR-HEALTH, également signée cette année. Enfin, un groupe stratégique de haut niveau « AIR » a été mis en place pour assurer un encadrement politique de cette coopération renforcée.

ÉDUCER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour les pays Benelux, très densément peuplés et dotés d'une activité économique forte avec des échanges intenses, le défi du développement territorial durable exige de tout un chacun un changement de comportement et de mode de vie. Une telle mobilisation citoyenne repose notamment sur l'information et l'éducation, leviers de changement !

Le Secrétariat général Benelux et la Région flamande ont organisé une conférence en ligne adressée aux professionnels de l'éducation au développement durable : éducateurs, animateurs, enseignants, chercheurs, fonctionnaires, etc. Les 18 et 19 novembre, plus de cent participants ont pu trouver une inspiration sur la manière de concrétiser l'éducation à l'utilisation durable de l'espace. L'objectif était d'aider ces professionnels à imaginer, développer ou améliorer des initiatives éducatives. Un document de synthèse (lessons learned) sera élaboré en vue d'une large diffusion.

c) Projets en développement

- Agir en faveur de la biodiversité

Les spécialistes des trois pays Benelux en matière de lutte contre les espèces exotiques envahissantes se sont rencontrés et ont confirmé leur volonté de coopérer par priorités ! Dans cette optique, des échanges techniques sur des espèces ciblées peuvent s'avérer utiles, sous la forme d'une journée d'étude et de réflexion après la mise à jour de la liste européenne des espèces. L'établissement d'une liste régionale (concernant par exemple des espèces non listées au niveau européen) pourra être envisagé, de même que l'éventuelle actualisation de la décision Benelux M(83)27 en vue d'apporter une complémentarité et une contribution transfrontalière au règlement (UE) n° 1143/2014 (cf. art. 22).

Par ailleurs, la question des émissions d'azote issue des entreprises agricoles, et des conséquences de celles-ci sur la santé publique et la nature, est particulièrement sensible aux Pays-Bas mais également bien présente en Région flamande. Des concertations bilatérales à haut niveau (directeurs généraux) et au niveau technique ont été entreprises par le Secrétariat général Benelux en vue de définir les éventuels besoins de renforcement de la coopération en cette matière. Considérant que les Pays-Bas et la Région flamande ont déjà des contacts réguliers transfrontaliers à tous les niveaux, et que cette question n'est pas aussi épineuse pour le Luxembourg et la Région wallonne, il a été conclu que, si besoin était, les pays du Benelux feraient appel au Secrétariat général Benelux pour mener des actions complémentaires.

Enfin, conformément à la décision Benelux M(2007)3, une concertation a eu lieu relative aux examens de chasse en présence de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et, pour la première fois, de la France. L'objectif était de trouver une solution satisfaisante pour chaque délégation en vue de mettre fin à la pratique non souhaitable du « tourisme des examens de chasse ».

Il s'agit de candidats chasseurs issus du Benelux se rendant en France pour passer leur examen de chasse et, par le biais de la reconnaissance réciproque des examens de chasse, obtenir sur cette base un permis de chasser dans le Benelux, alors que l'examen de chasse français n'est plus équivalent dans le degré d'exigence souhaité en intra-Benelux. De plus, pour la France, ces candidats chasseurs étrangers ne représentent qu'une charge administrative supplémentaire. Il n'y a dès lors aucune objection à ce que les pays du Benelux ne reconnaissent plus l'examen de chasse français (même de façon temporaire jusqu'à une prochaine modification de la législation en la matière) pour mettre fin à cette pratique.

- Être attentif aux usagers vulnérables de la route

Une réunion thématique Benelux sur la sécurité à vélo a été organisée. Ce groupe d'usagers de la route a été choisi car ils sont de plus en plus souvent touchés par des accidents impliquant un ou plusieurs véhicules. La réunion a abordé les défis liés à l'infrastructure routière, au comportement des cyclistes ainsi qu'à la sécurité du vélo lui-même ; pour ce dernier sujet, les cyclistes seniors ont en particulier été évoqués.

d) Activités en cours

- Veiller à la sécurité alimentaire

Bien que le commerce électronique ait connu une forte croissance avant la crise sanitaire du COVID-19, il a reçu un véritable boost en raison des confinements et du télétravail. Il est donc important que les citoyens soient protégés contre les dangers éventuels que le commerce en ligne peut entraîner. Des experts gouvernementaux en la matière, avec un focus sur la sécurité alimentaire, ont examiné les besoins d'un renforcement de la coopération du Benelux. À ce titre, le désir de se renforcer mutuellement dans la mise en place du « mystery shopping » (article 36 du règlement (UE) 2017/625) est apparu et sera développé davantage.

En ce qui concerne les aliments pour animaux, les pays du Benelux avec l'Allemagne se sont penchés sur une série de développements européens tels que la révision du règlement (CE) n° 767/2009 concernant la mise sur le marché et l'utilisation des aliments pour animaux, ou encore, la révision du règlement (CE) n°1831/2003 relatif aux additifs, afin d'interpeller la Commission européenne sur des points d'interprétation. Par ailleurs, ils ont préparé une action commune de contrôle concernant les graines alimentaires pour oiseaux et leurs éventuels effets néfastes sur les oiseaux sauvages.

Enfin, à l'initiative de la Belgique, une réflexion Benelux a démarré avec la France et l'Allemagne en vue de mettre sur pied un nouveau groupe de pilotage stratégique de la coopération régionale en matière de sécurité alimentaire.

2.4. TRAVAILLER AU SEIN DU BENELUX

a) Contexte

Un comité de pilotage stratégique, dans lequel les ministères de l'Emploi sont représentés, encadre les activités de l'Union Benelux dans ce domaine, conformément à la recommandation Benelux de 2014 sur la mobilité transfrontalière des travailleurs. Le Land allemand de Rhénanie-du-Nord-Westphalie a rejoint ce dossier Benelux par une déclaration politique et participe activement au comité de pilotage. La mobilité transfrontalière des travailleurs étant un sujet complexe relevant de la compétence de nombreuses organisations, une possibilité de consultation a été offerte dès le départ aux autorités locales des régions frontalières, aux instances d'exécution et aux partenaires sociaux. Une telle réunion de consultation a également eu lieu cette année avant la réunion du comité de pilotage stratégique.

b) Projets essentiels

Pendant la pandémie, le Benelux a accéléré le passage à la numérisation et, en particulier, au travail à distance. L'infrastructure s'est avérée suffisamment robuste pour permettre de télétravailler à grande échelle, dans la mesure du possible. La concertation stratégique qui s'est naturellement déroulée de manière virtuelle s'est penchée sur le fait que les règles (fiscales) relatives au télétravail de l'autre côté de la frontière ne sont pas encore adaptées à cette situation. En outre, grâce à la possibilité de réunions virtuelles, les affaires courantes se sont poursuivies

c) Projets en développement

Les pays ont déjà indiqué qu'il reste important de veiller à ce que les travailleurs frontaliers aient facilement accès aux bonnes informations, notamment par le biais des brochures « travailleurs frontaliers », du portail « Point de départ travail frontalier », de divers points d'information frontaliers et des consultants EURES. Précisément en ces temps de pénurie de main-d'œuvre de part et d'autre de la frontière, il est important de promouvoir au maximum la mobilité transfrontalière. Cela concerne non seulement le placement, les possibilités de stage et la correspondance des qualifications professionnelles et des diplômes, mais aussi les conditions-cadres qui influencent la décision de travailler de l'autre côté de la frontière ou qui s'appliquent aux travailleurs frontaliers actuels, comme les règles de sécurité sociale, les pensions et l'assurance maladie.

d) Activités en cours

- **Reconnaissance automatique des qualifications de l'enseignement supérieur**

Le traité multilatéral sur la reconnaissance mutuelle automatique des diplômes de l'enseignement supérieur a été finalisé et signé le 14 septembre 2021 par les pays du Benelux et les pays baltes. Ce Traité prévoit que toute personne ayant obtenu un diplôme d'enseignement supérieur visé par le Traité dans l'un des pays du Benelux ou des États baltes a la garantie que le niveau de son diplôme sera automatiquement reconnu dans les autres pays signataires. Le résultat a été présenté au monde extérieur le 27 septembre lors d'une cérémonie de lancement physique en présence des ministres de l'Enseignement, de parties prenantes du secteur de l'éducation, de la directrice générale de la Commission européenne compétente pour l'éducation, la jeunesse, le sport et la culture et des fonctionnaires dirigeants en charge de la reconnaissance académique du Conseil de l'Europe et de l'Unesco en vue de l'adhésion future d'autres pays européens à ce traité multilatérale. Le traité doit maintenant être ratifié ; en Estonie, la procédure nationale est déjà achevée

- **Mise à disposition d'informations aux travailleurs frontaliers**

Les brochures d'information portant sur les travailleurs frontaliers ont fait l'objet d'une mise à jour, grâce à un travail coordonné avec les ministères concernés des trois pays. Les sept versions des brochures ont été mises à disposition en ligne sur le site du Benelux ainsi que sur le portail « Point de départ travail frontalier », et via les canaux de diffusion de nos partenaires. Elles sont destinées à informer et faciliter la mobilité des 80 000 travailleurs frontaliers qui font la navette entre la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg, ainsi qu'aux professionnels du secteur.

De nombreuses mesures ont été prises ou prolongées par les autorités dans le cadre de la pandémie de coronavirus ; ces mesures engendrent entre autres des conséquences sur le format des prestations de travail. Des informations actualisées ont donc été mises à disposition via le portail d'information « Point de départ travail frontalier » du Benelux. Le volet spécial « mesures corona » introduit au début de la crise a été maintenu, reprenant des informations pertinentes sur les mesures générales, le travail à domicile, les impôts, les dispositions financières en cas de chômage, etc. Les informations fournies proviennent des organisations officielles dans les pays Benelux et de RNW.

En parallèle, de nombreux citoyens ont été informés et réorientés vers les instances compétentes afin d'obtenir les réponses relatives à leur situation transfrontalière suite à des demandes d'information par mail, téléphone ou via le formulaire de contact du portail.

2.5. SOINS DE SANTÉ TRANSFRONTALIERS

a) Contexte

Le focus a essentiellement été mis sur la concertation mutuelle établie au sein de la plateforme COVID « Santé publique », via l'échange d'informations et l'approfondissement des aspects pratiques et logistiques des mesures prises dans le cadre des politiques sanitaires.

b) Projets essentiels

CONCRÉTISER L'EHEALTH AU SEIN DU BENELUX TIRER LES LEÇONS DE LA CRISE COVID-19

La décision « Benelux eHealth » offre un cadre réglementaire pour l'échange de données médicales sur les patients (patient summary) entre les pays du Benelux. L'étape suivante consiste à transposer cette décision dans la pratique, créant ainsi un cercle de confiance entre les parties chargées de la mise en œuvre. Dans ce cadre, le groupe de travail a dressé un aperçu des pratiques nationales actuelles et des services désignés pour l'échange de données sur les patients. Ensuite, les partenaires se sont mis à la recherche d'un projet pilote pour l'échange transfrontalier de données. Avec les activités de ce groupe de travail, nous mettons en œuvre la directive européenne sur les patients et créons des synergies avec le projet CEF-eHDSI en jouant un rôle précurseur dans la mesure du possible.

Les réunions de la plateforme COVID « Santé publique », mise en place par le Secrétariat général au début de la pandémie, se sont poursuivies. Ces rencontres ont permis des échanges d'informations réguliers entre partenaires sur la situation liée au COVID-19, notamment la question de l'optimisation des stocks stratégiques (état des stocks, stratégies d'achat des équipements nécessaires, aspects de logistique et de distribution du matériel, etc.). L'objectif est d'aboutir à la signature d'un MoU en vue de faciliter la coopération entre les pays du Benelux, via l'établissement d'une liste de contacts actualisée, d'une liste des stocks nationaux existants et l'étude des possibilités d'entraide rapide au niveau Benelux (en complément des mécanismes EU et rescUE).

c) Projets en développement

- **Lutter contre la fraude transfrontalière et les abus dans les soins de santé**

En raison d'un manque de disponibilité compte tenu de la priorité à accorder à la pandémie de coronavirus, la présidence belge n'a pas souhaité développer plus avant ce dossier en 2021.

- **Améliorer la coopération médicale frontalière et l'accès aux soins de santé**

Un groupe thématique « Politique vaccinale » a été créé pour permettre aux virologues et aux collaborateurs stratégiques du domaine de la santé publique de se rencontrer, d'échanger les bonnes pratiques et de discuter des différentes campagnes de vaccination. L'utilisation et l'application du pass COVID ont également été abordées dans ce groupe.

d) Activités en cours

- **Coopérer entre les services d'ambulance**

Une série d'accords bilatéraux relatifs aux ambulances permettent d'apporter une aide médicale très urgente de l'autre côté de la frontière dans les pays Benelux. Un groupe de travail Benelux surveille l'application de ces accords et apporte son soutien en cas de problème, par exemple à la suite d'une modification de la législation. À cet égard, l'attention s'est portée sur un certain nombre d'incertitudes soulevées par la plateforme de coopération intercommunale transfrontalière belgo-néerlandaise BENEKO, à savoir la reconnaissance des hôpitaux néerlandais dans le système belge 100, le déploiement d'un médecin SMUR et les remboursements par les assurances maladie. Dans tous les cas, les instruments juridiques Benelux se sont avérés contenir une base suffisante pour parvenir à des solutions locales sur mesure aux problématiques présumées.

FONCTIONNEMENT DE L'UNION BENELUX

1. BENELUX : CENTRE D'EXPERTISE DE LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

a) Contexte

La Convention Benelux de Coopération transfrontalière et interterritoriale garantit que les partenaires disposent d'une base juridique solide pour leur coopération. Elle a été signée à La Haye le 20 février 2014 et est entrée en vigueur entre les trois pays le 1er janvier 2019. Dès lors, les Organismes publics transfrontaliers existants (OPT) sont devenus des Groupements Benelux de coopération territoriale (GBCT). Le Secrétariat général accompagne les structures de coopération existantes si des problèmes se posent en raison de réglementations nationales contradictoires. Il aide également à la création de nouvelles structures de coopération. Avec le Groupement Benelux de coopération territoriale, les pays Benelux ont créé un cadre adapté et flexible pour réaliser les ambitions transfrontalières des autorités locales et centrales.

b) Projets essentiels

CRÉER DE NOUVELLES STRUCTURES JURIDIQUES TRANSFRONTALIÈRES ET ACCOMPAGNER LES STRUCTURES EXISTANTES

Dans la zone du canal de Gand, six communes et deux provinces, en concertation avec le secteur privé et avec le soutien du Secrétariat général, ont transformé le GBCT « Kanaalzone » d'origine en un tout nouveau Groupement Benelux de coopération territoriale, le North Sea Port District. Grâce à une coopération intensive, les partenaires souhaitent développer davantage cette zone portuaire transfrontalière pour ses habitants, en en faisant un lieu où il fait bon vivre et travailler.

Par ailleurs, des contacts intensifs avec les différentes parties au cours des dernières années ont également abouti à la création officielle d'un Groupement Benelux de coopération territoriale Baarle entre les communes de Baarle-Hertog et Baarle-Nassau. Avec la création d'un Groupement Benelux de coopération territoriale doté de la personnalité juridique, les deux communes indiquent qu'elles souhaitent intensifier leur coopération transfrontalière encore plus qu'auparavant. Un projet concret pour les citoyens a pu être lancé immédiatement : le service commun de collecte des déchets dans les communes enclavées de Baarle.

De même, dans la zone frontalière entre la Flandre et la Zélande, le Secrétariat général est étroitement impliqué dans l'adaptation de la plateforme de coopération Aan-z, une organisation de coopération transfrontalière sous la forme d'un GBCT dans le domaine de l'aide sociale entre Terneuzen et différentes communes flamandes, dont celle d'Assenede, qui utilisent aussi cette adaptation pour moderniser l'organisation.

c) Projets en développement

Plusieurs initiatives se trouvent dans une première phase exploratoire en vue de la formation d'une enceinte de coopération structurelle sur la base de la Convention Benelux. Il s'agit, entre autres, d'une coopération dans le domaine de la nature et du paysage et d'une initiative relative au marché de l'emploi.

d) Activités en cours

- **Informers les pouvoirs publics et les institutions publiques dans les régions frontalières**

Le Secrétariat général travaille intensivement pour explorer les possibilités de réaliser une coopération plus structurelle, tant transfrontalière qu'interterritoriale, en utilisant les possibilités offertes par la convention. En outre, le Secrétariat général soutient les autorités centrales des pays Benelux dans l'élaboration du contrôle du bon fonctionnement des différentes enceintes de coopération.

- **Mobiliser une expertise pour les initiatives européennes ou nationales**

Le long de différentes frontières intérieures et extérieures du Benelux, le Secrétariat général participe activement à la gouvernance bilatérale de la coopération transfrontalière. Ce faisant, le Benelux est en mesure de proposer ses commissions et groupes de travail comme plateforme pour résoudre les goulots d'étranglement, et le Secrétariat général peut apporter de bons exemples d'autres régions frontalières comme modèle de solutions possibles.

2. RELATIONS EXTÉRIEURES

2.1. COOPÉRATION AVEC LA RHÉNANIE-DU-NORD-WESTPHALIE (RNW)

La base de la coopération de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie avec l'Union du Benelux est la déclaration politique renouvelée du 2 avril 2019. Même si 2021 était encore dans l'ombre de la gestion de la pandémie COVID-19, la mise en œuvre de cette déclaration reste une priorité pour la Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Cela s'est traduit par une participation engagée aux différents groupes de travail, même si la limitation des réunions présentes due à la pandémie a rendu difficile une coopération encore plus approfondie. La coopération est portée par la certitude que ce n'est qu'ensemble que nous pourrons relever avec succès les défis de notre temps, qu'il s'agisse par exemple de la maîtrise de la pandémie, du respect des objectifs climatiques ou encore de la réalisation d'un espace de sécurité commun.

Les domaines de coopération suivants méritent d'être soulignés :

COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DU MARCHÉ INTÉRIEUR

La Rhénanie-du-Nord-Westphalie a participé activement aux groupes de travail dans le domaine de l'hydrogène. L'objectif est notamment de mettre en place une infrastructure transfrontalière en fonction des besoins. Dans ce contexte, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie a mis en réseau le responsable du groupe de travail « Infrastructure » du trilogue chimique (Pays-Bas - Flandre - Rhénanie-du-Nord-Westphalie), ce qui permet d'échanger et de profiter des expériences réciproques et, le cas échéant, d'identifier les intérêts communs.

La Rhénanie-du-Nord-Westphalie participe également activement au réseau d'expertise énergétique du Benelux.

Le soutien à une mobilité transfrontalière durable est un autre domaine de coopération important. Cela comprend aussi bien le domaine de la mobilité basée sur l'hydrogène que la promotion de la politique du vélo, y compris la mise en place d'une infrastructure transfrontalière.

La collaboration au projet MaaS, qui doit permettre l'utilisation de technologies numériques pour l'interopérabilité transfrontalière dans le secteur de la mobilité, est également un élément de la coopération.

Afin de supprimer les obstacles à un marché du travail transfrontalier, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie collabore en tant que membre au comité de pilotage stratégique « Mobilité des travailleurs ». Il convient de souligner en particulier l'échange sur les effets de la mobilité du travail pendant la pandémie et les solutions pour mieux la régler à l'avenir.

COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SOCIÉTÉ

L'étroite coopération policière qui existe depuis plusieurs années, comme dans le cadre de la formation, de la coopération des centres de contrôle dans le but d'une intervention transfrontalière entre les pays Benelux et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie ou de l'échange de la recherche, a été poursuivie.

La coopération a été étendue à la lutte contre la criminalité liée à la drogue, en particulier le trafic illégal. Le parquet de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie a été activement impliqué.

Le Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie considère en outre la coopération nouvellement mise en place dans le domaine de la cybercriminalité comme un grand avantage. Il a également établi un lien avec l'État fédéral en impliquant dans sa délégation les douanes afin d'obtenir une valeur ajoutée maximale. La Rhénanie-du-Nord-Westphalie s'est déclarée prête à prendre en charge la direction du domaine *Open Source Information* (Osint).

Spécialement utile a été un échange d'experts dans le domaine de la pornographie infantile qui a eu lieu pour la première fois le 26 novembre 2021 à demande de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

La coopération dans le domaine de la justice a été développée par le projet de renforcement de la coopération transfrontalière en matière d'exécution des peines.

La Rhénanie-du-Nord-Westphalie continue à être impliquée dans la lutte contre la fraude fiscale dans le commerce de chevaux d'élite.

Dans le domaine de la gestion de crise, la RNW participe à la coopération structurelle et opérationnelle des centres de crise afin d'échanger des informations en temps réel en cas d'accident, de catastrophe, de crise ou de sinistre majeur (blackout). Le 2 septembre 2021, un test de communication entre les centres de crise a été réalisé à l'initiative de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

En outre, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie participe à la mise en place de conditions générales pour l'intervention transfrontalière des forces d'intervention dans les domaines de l'analyse transfrontalière des risques et de la protection contre les incendies, les accidents et les catastrophes.

La coopération dans la lutte contre les pandémies a revêtu une importance particulière - cela implique aussi bien des échanges réguliers avec les ministères des Affaires étrangères du Benelux et de la Grande Région que la coopération avec les centres de crise. L'échange d'informations sur les mesures respectives, mais aussi sur les campagnes de vaccination par exemple, a non seulement facilité les concertations, mais a également permis de tirer des conclusions pour la propre procédure. L'échange avec les centres de crise a également porté ses fruits lors des inondations catastrophiques.

Dans le domaine de la chasse et de la sécurité alimentaire, notamment en ce qui concerne les médicaments vétérinaires et les aliments pour animaux, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie travaille en étroite collaboration avec ses partenaires du Benelux.

Enfin, il convient de mentionner la coopération continue pour l'amélioration de la qualité de l'air.

2.2. COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ÉTATS, ENTITÉS FÉDÉRÉES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Outre la participation régulière de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, des représentants des Hauts-de-France et du Grand Est ont également participé sur une base ad hoc aux réunions de la plateforme COVID « Affaires étrangères ».

De plus, des contacts ont été noués avec le Conseil Nordique, qui souhaite s'inspirer de l'expérience acquise par le Secrétariat général dans la mise en place de plateformes COVID.

